

Rendez-vous téléphonique au programme WIC www.healthvermont.gov/wicbyphone

Dans le cadre de notre réponse au COVID 19, le programme WIC prendra tous les rendez-vous par téléphone afin de s'aligner sur les efforts de distanciation sociale dans le Vermont. Le programme WIC s'engage à fournir aux familles un soutien continu maintenant et dans les jours à venir.

Les informations suivantes aideront les familles du programme WIC à mener à bien les rendez-vous téléphoniques du programme WIC.

Qu'est-ce qui vous attend

Un membre du personnel du programme de nutrition WIC vous appellera au numéro de téléphone que vous avez fourni à votre bureau local du programme WIC. Nous vous prions de noter que les appels peuvent provenir d'un numéro privé plutôt que d'un numéro de clinique du programme WIC. On vous posera une série de questions personnelles, veuillez donc trouver un endroit privé et calme afin que le rendez-vous téléphonique se déroule bien. Le personnel du programme WIC saisira les informations dans un ordinateur, vous risquez donc de faire l'expérience de courtes interruptions au cours de la conversation.

Accès à Internet

Laissez, si possible, cette page ouverte afin de faciliter l'accès aux informations nécessaires pour mener à bien le rendez-vous téléphonique. On peut également vous demander d'envoyer des images de documents par voie électronique à l'email sécurisé de votre bureau local. Le personnel du programme WIC vous indiquera par téléphone ce que vous devez faire afin de mener à bien le rendez-vous téléphonique.

Autres informations nécessaires

Si vous avez vos mensurations de taille/longueur, votre mesure de poids ou un examen de votre taux de fer lors d'une récente visite chez le médecin, vous pouvez les communiquer au membre du personnel du programme WIC. Si vous n'avez pas de mesures récentes, le rendez-vous téléphonique se déroulera sans ces mensurations/mesures.

Droits et responsabilités du programme WIC

En tant que participant au programme Women, Infants and Children (WIC) du Vermont, je comprends ce qui suit :

1. Les périodes de certification du programme WIC varient selon le type de participant :
 - a. Femmes enceintes, jusqu'à six semaines après l'accouchement ;
 - b. Nourrissons / femmes qui allaitent, pendant le mois du premier d'anniversaire du nourrisson ;
 - c. Enfants, pour les périodes de douze mois allant jusqu'à cinq ans ; et
 - d. Femmes non allaitantes, pendant six mois après l'accouchement
2. Lorsque ma période de certification et/ ou celle de mes enfants se termine, les avantages du programme WIC se terminent également.
3. Je recevrai des informations sur la nutrition et la santé, y compris l'éducation nutritionnelle, le soutien à l'allaitement maternel, les aliments du programme WIC et les orientations vers d'autres services de santé.
4. Pour continuer à profiter des avantages du programme WIC, participez à tous les rendez-vous de certification et d'éducation nutritionnelle.

5. J'ai le droit d'avoir des informations que je donne au programme WIC traitées comme confidentielles. Je comprends que les informations sur les participants au programme WIC peuvent être partagées avec les programmes suivants: Programmes de visite à domicile, Services parentaux d'accueil, Immunisations et Système de surveillance de l'évaluation des risques de grossesse (PRAMS) * (Home Visiting Programs, Foster Parent Services, Immunizations, and Pregnancy Risk Assessment Monitoring System (PRAMS)).

Ma signature électronique de la certification du programme WIC sert d'autorisation pour ce partage d'informations. Une autorisation séparée de partage des informations est nécessaire afin que le programme WIC partage des informations avec toute autre entité.

6. Le Vermont Commissioner of Health peut autoriser l'utilisation et la divulgation d'informations sur ma participation au programme WIC à des fins autres que celle du programme WIC. Ces informations seront utilisées par l'État et les bureaux locaux du programme WIC et les programmes énumérés ci-dessus SEULEMENT pour l'administration du programme, la coordination des avantages avec d'autres programmes et l'amélioration des services et des activités du programme WIC.

7. L'information en termes de race / ethnique est recueillie uniquement pour les besoins de déclaration statistique et n'a aucune incidence sur ma participation au programme WIC. Les normes d'éligibilité et de participation au programme WIC sont les mêmes pour tous, quelle que soit la race, la couleur, l'origine nationale, l'âge, le handicap ou le sexe.

8. Le personnel du programme WIC peut vérifier les informations que j'ai fournies. Si j'ai fourni des informations fausses, je ne devrais pas bénéficier des avantages du programme WIC ; et je devrais rembourser l'argent pour les aliments du programme WIC déjà achetés ; et je peux être poursuivi en vertu de la loi fédérale et celle de l'État.

9. Si je déménage du Vermont, je peux demander une vérification de certification (VOC) afin d'accéder aux avantages du programme WIC dans le nouvel État.

Les droits du participant au Programme WIC

- Si je ne suis pas d'accord avec une décision qui concerne mon admissibilité ou mes avantages au programme WIC, j'ai soixante (60) jours à compter de la date de la notification pour déposer un recours et demander une audition équitable afin de présenter les motifs de l'objection par moi ou par mon /mes représentant (s), en tant que parent / ami / un conseiller juridique ou un ou d'autres délégués.

- Les informations pour demander une audience équitable peuvent être obtenues auprès de n'importe quel bureau local du programme WIC ou à partir du bureau de l'État du programme WIC à : Vermont Department of Health, WIC Program, 108 Cherry Street, PO Box 70, Burlington, VT 05402-0070. Vous pouvez aussi demander votre audition en appelant le 1-800-649-4357.

- La continuité des avantages peut être demandée en attendant le résultat du recours par l'audition équitable. La demande doit être déposée dans les 15 jours à partir de la date de la notification de mon inéligibilité. Toutefois, aucun avantage ne peut se poursuivre au-delà de la période de certification d'un participant.

- WIC est un programme d'égalité d'opportunité. Si je crois avoir été victime de discrimination en raison de la race, de la couleur, de l'origine nationale, du sexe, de l'âge ou du handicap, je peux contacter directement le secrétaire de l'Agriculture, Washington, DC 20250 ou demander l'assistance du personnel du programme WIC pour le faire.

Les Responsabilités du participant au Programme WIC

1. Pour éviter la perte des avantages du WIC, je dois assister à tous les rendez-vous du programme WIC.
2. Si je ne peux pas arriver à un rendez-vous du programme WIC, j'appellerai à l'avance pour le reprogrammer. Si je manque une classe de ré-certification ou d'éducation nutritionnelle, mes avantages de WIC peuvent être réduits.
3. Je notifierai le personnel du programme WIC lorsque je changerai mon adresse ou je déménagerai dans une autre ville ou un autre État afin que mon WIC puisse être transféré dans un autre district ou un autre État.
4. Les aliments ou nourritures du programme WIC sont destinés au membre de la famille du participant. Je ne vais pas vendre ou donner mes avantages du programme WIC à d'autres personnes et je contacterai WIC si je dois

modifier mes avantages alimentaires.

5. Tout échange de formule / alimentation médicale doivent avoir lieu au bureau du programme WIC. Toute formule infantile non utilisée doit toujours être renvoyée au bureau WIC.

6. Je garderai ma carte du programme WIC dans un endroit sûr et je ne donnerai pas mon numéro d'identification personnel à quiconque, sauf quelqu'un qui fera des achats WIC en tant que chef de ménage supplémentaire ou personne mandatée.

7. Si ma carte WIC du Vermont est perdue ou volée, je le signalerai immédiatement au bureau du programme WIC. Je comprends qu'il est possible que les avantages du mois en cours ne soient pas remplacés.

8. Je comprends que les avantages du programme WIC ne doivent être achetés que dans les magasins autorisés WIC au cours du mois désigné et consommé par le participant pour lequel ils ont été délivrés et que les avantages non utilisés ne sont pas reportés aux mois à venir.

9. Je suis responsable de la formation du chef de ménage supplémentaire ou de la personne mandatée pour utiliser la carte au magasin.

10. Je suis responsable de veiller à ce que mon acheteur suppléant respecte ces mêmes responsabilités.

La disqualification, la suspension, la poursuite et la reprise en espèces comptant (cash) peuvent survenir pour :

- A. Utilisation abusive des avantages du programme WIC tels que l'échange / vente ou l'intention de vendre la carte WIC du Vermont ou les produits alimentaires achetés avec des avantages du WIC par voie verbale, imprimé, en ligne ou par toute autre méthode pour les espèces comptants (cash), le crédit ou les produits non alimentaires ;
- B. Acheter / recevoir des aliments qui ne figurent pas sur la liste des aliments approuvés par le WIC.
- C. L'abus physique, la menace d'abus physique ou l'abus verbal du personnel du programme WIC ou celui de l'épicerie.

L'information financière et celle d'admissibilité que j'ai fournies sont vraies au meilleur de mes connaissances, y compris le revenu du ménage, le nombre de membres du ménage, l'adresse, la documentation d'identification et les renseignements concernant l'état de santé et l'état nutritionnel. J'informerai immédiatement le personnel du programme WIC de tout changement. En fournissant ma signature électronique dans le système VT WIC Ceres, je confirme ce qui suit :

1. Mon acceptation et la connaissance des énoncés ci-dessus ;
2. J'ai été informé, j'ai compris, et j'ai lu et reçu une copie des droits et responsabilités du participant du programme VT WIC et de l'Avis de pratiques de confidentialité.

Conformément au droit fédéral des droits civils et aux règlements et aux politiques des droits civils du U.S. Department of Agriculture (USDA) (ministère de l'Agriculture des États-Unis), ses agences, ses bureaux et ses employés et les institutions participant ou administrant des programmes de l'USDA sont interdits de discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, le handicap, l'âge ou les rétorsions ou les représailles pour les activités antérieures des droits civils dans tout programme ou activité mené ou financé par l'USDA. Les personnes handicapées qui ont besoin de moyens de communication alternatifs pour l'information sur le programme (par exemple, le Braille, gros caractères, bande audio, American Sign Language, etc.) devraient contacter l'Agence (de l'État ou du bureau local) où elles ont fait la demande des avantages. Les personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de la parole peuvent communiquer avec l'USDA par le biais du service de relais fédéral au (800) 877-8339. En outre, les informations sur les programmes peuvent être disponibles dans des langues autres que l'anglais.

Pour déposer une plainte de discrimination par le programme, remplissez le formulaire de plainte pour discrimination par le programme USDA (AD-3027) disponible en ligne à l'adresse :

http://www.ascr.usda.gov/complaint_filing_cust.html (le lien est externe) et dans n'importe quel bureau de l'USDA, ou écrivez une lettre adressée à l'USDA et fournissez dans la lettre toutes les informations demandées dans le formulaire. Pour demander une copie du formulaire de réclamation, composez-le (866) 632-9992.

Soumettez votre formulaire ou lettre remplie à USDA par :

(1) Courrier : U.S. Department of Agriculture
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights
1400 Independence Avenue, SW

Washington, D.C. 20250-9410 ;
(2) fax : (202) 690-7442 ; or
(3) email : program.intake@usda.gov.

Cette institution est un fournisseur d'égalité des chances.

Ressources concernant le rendez-vous

Pour les questions et les informations relatives à l'allaitement maternel, visitez la [page allaitement maternel du programme WIC](#)

Pour des informations sur les aliments du programme WIC, visitez la [page achats avec le programme WIC](#), consultez le [guide des aliments du programme WIC dans le Vermont](#) et le [programme WIC et le guide des achats](#)

Pour réaliser des activités d'éducation nutritionnelle en ligne, visitez le site WICHealth.org